



Insultes et menaces physiques et psychologiques

Par **Sandrine**, le **08/02/2009** à **18:24**

J'ai 26 ans, je vis seule avec ma fille de 2 ans et je suis en conflit avec son "ancienne" marraine qui s'avère être ma cousine.
Une broutille est à l'origine du conflit mais depuis quelques semaines la cousine en question divulgue des informations fausses ou déformées à l'ensemble de ma famille et m'a prise comme "cible".
Depuis notre différent, elle prend un malin plaisir à tout rendre prétexte au conflit, fait courir des bruits à mon sujet et par le biais de différents moyens (tel, internet...) m'insulte, insulte mes parents et me menace.
J'ai eu droit à des menaces physiques et des menaces vis à vis de ma fille. J'ai une copie de la conversation MSN en question.
J'aimerais donc savoir si, en plus du fait de lui avoir retiré le "statut de marraine" et de lui avoir dit qu'elle ne faisait plus partie de ma vie et de celle de ma fille, j'ai un recours possible ??? Que dois-je faire si elle persiste ??
Merci de votre aide et de vos conseils, Sandrine

Par **frog**, le **08/02/2009** à **18:32**

Si vous coupez les ponts, elle aura du mal à persister. Agissez en conséquence de ses actes, ce sera toujours trois fois plus efficace que la maigre réponse que peuvent vous apporter les services d'Etat.

Par **nathalie**, le **08/02/2009** à **18:56**

de toute façon au mieux la réponse de la police sera... main courante. En sachant que cela ne mène nulle part et qu'en plus l'intéressé ne sera même pas averti....non vous conseillera de changer de numéro.rnquand elle en aura marre elle s'arrêtera d'elle même elle doit être blessée rien de plus

Par **Sandrine**, le **08/02/2009 à 20:13**

Oui en fait elle espérait pouvoir interférer dans l'éducation de ma fille depuis que je suis seule à l'élever. Et vu l'ampleur que ça prends j'ai pensé déposer une main courante tout de même pour avoir une trace datée.rnrnPour répondre à frog, la seule raison pour laquelle j'ai peur qu'elle persiste, c'est parce que c'est ma cousine et qu'elle est soutenue par une partie de la famille, surtout depuis qu'elle leur raconte ce qu'elle veut... Ce qui me rassure un peu c'est que je me suis isolée géographiquement.rnrnMerci de vos conseils et de votre temps.

Par **nathalie**, le **08/02/2009 à 20:44**

le problème c'est qu'il n'existe pas de loi contre les rumeurs dans le cadre familial du moins je ne crois pas sinon l'on aurait pas fini... des rumeurs il y en a de partout et au sujet de tout le monde. Le mieux c'est de ne pas y prêter attention. Sagissant des personnes qui la soutiennent. Dans ce cas je dirais que les concernant oubliez les vous n'aurez vraiment rien perdu.rnSi elle persiste dans ses rumeurs on y peut pas grand chose tant qu'elle ne vient pas vous agresser ou vous ennuyer directement chez vous! rnje ne pense pas que l'on puisse le considérer comme du harcèlement. Et si vous êtes ennuyé par téléphone le mieux c'est d'en changer et de ne le donner qu'à la personne qui ne se mêle pas à ces histoires.rnbon courage

Par **Sandrine**, le **08/02/2009 à 22:40**

Merci beaucoup, j'ai eu les réponses à mes questions et un petit coup de fouet en prime :)rnJe vous suis très reconnaissante, bonne continuation.